

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2774

30 novembre 2007

### SOMMAIRE

<b>Confeco S.A.</b> .....	<b>133139</b>	<b>News Arts Nouveau Sàrl</b> .....	<b>133152</b>
<b>Emap Luxembourg Capital S.à r.l.</b> .....	<b>133106</b>	<b>Palladiana Investment S.A.</b> .....	<b>133115</b>
<b>EPF Garden Towers S.à r.l.</b> .....	<b>133111</b>	<b>Sàrl de l'Alzette</b> .....	<b>133139</b>
<b>Finsbury Dials</b> .....	<b>133140</b>	<b>Sebo Network S.A.</b> .....	<b>133151</b>
<b>Gai Mattiolo Holding S.A.</b> .....	<b>133116</b>	<b>SIFC Office &amp; Retail S.à r.l.</b> .....	<b>133136</b>
<b>Gai Mattiolo S.A.</b> .....	<b>133116</b>	<b>Soluxmark</b> .....	<b>133117</b>
<b>Herculon Investholding S.à r.l.</b> .....	<b>133148</b>	<b>Team Gold S.A.</b> .....	<b>133148</b>
<b>Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l.</b> .....	<b>133117</b>	<b>Tian Xiang Garden S.à r.l.</b> .....	<b>133110</b>
<b>Invests &amp; Locations S.A.</b> .....	<b>133139</b>	<b>Top Retouches s.à r.l.</b> .....	<b>133152</b>
<b>Lufi Real Estate S.à r.l.</b> .....	<b>133139</b>	<b>Trade Synergy International S.A.</b> .....	<b>133151</b>
<b>Medicinvest S.A.</b> .....	<b>133127</b>	<b>Waterfall Finance S.A.</b> .....	<b>133116</b>
		<b>World Immo Invest S.A.</b> .....	<b>133151</b>

**Emap Luxembourg Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 274.188.600,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 103.684.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eighth day of September,

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Emap LUXEMBOURG CAPITAL S.à r.l, a company established and existing in Luxembourg under the form of a société à responsabilité limitée, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under section B, number 103 684, incorporated pursuant to a deed of Notary Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 8, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), number 9 of January 5, 2005 (hereafter the «Company»).

The meeting was presided by Régis Galiotto, jurist, residing professionally in Luxembourg,

The chairman appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Flora Gibert, jurist, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requested the notary to certify that:

I.- The sole shareholder was present or duly represented and the number of shares held by it was shown on an attendance list. That list and proxy, initialed ne varietur and signed by the appearing persons and the notary, would remain annexed to the minutes to be registered with them.

II.- As shown in the attendance list, the 2,741,886 (two million seven hundred forty-one thousand eight hundred eighty-six) shares, with a nominal value of EUR 100 (one hundred Euros) each, representing the whole capital of the Company, were represented and accordingly the meeting could validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder had been beforehand informed.

III.- The agenda of the meeting was as follows:

*Agenda:*

1. Waiving of the notice right;

2. Approval of the change of the nationality of the Company and of the migration from the Grand Duchy of Luxembourg to Guernsey and appointment of proxy-holders of the Company in relation to the Luxembourg migration formalities;

3. Amendment of the articles of association of the Company and adoption of a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994 to be effective upon fulfilment of the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey, i.e. the registration of the Company on the Guernsey Register of Companies;

4. Approval of the resignation of Mr. Dominique Robyns, Mr. Aat van Eeden and Mrs. Pascale Nutz as managers of the Company and the appointment of Mr. John Lavelli, Advocate Marcus Leese and Mr. Steven de Jersey as new directors of the Company subject to the condition precedent to the migration of the Company to Guernsey being fulfilled;

5. Approval of Emap OVERSEAS LIMITED as a new member of the Company; and

6. Miscellaneous.

IV.- The meeting was provided with a copy of the current articles of association of the Company;

After the foregoing was approved by the sole shareholder, the following resolutions were taken:

*First resolution*

It was resolved that the sole shareholder waives its right to notice of the extraordinary general meeting which should have been sent to it prior to this meeting; the sole shareholder acknowledges that it is sufficiently informed of the agenda and considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It was resolved further that all the documentation produced to the meeting had been put at the disposal of the sole shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

*Second resolution*

It was resolved to migrate the Company from Luxembourg to Guernsey, that the Company take the Guernsey nationality and be registered at the Guernsey Register of Companies and that the Company close its place of business in Luxembourg (the «Migration»).

It was reported that the legal personality of the Company would survive the Migration and hence the Company will be and remain the sole and full owner of all its assets and fully liable for all its debts and liabilities following the Migration. It was reported further that, following the Migration, the Company would take the form of a company limited by shares under Guernsey law.

The conditions and formalities to be complied with under both Luxembourg and Guernsey laws in order to proceed with the Migration were then described to the sole shareholder and the latter resolved that the Migration be subject to

the condition precedent that the Company be registered on the Guernsey Register of Companies (the «Condition Precedent»).

It was resolved that provided that the Condition Precedent was fulfilled, the Migration would only be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. The Company would be deregistered in Luxembourg following its registration in Guernsey so as fully to become a Guernsey Company, governed only by the laws of Guernsey. It was highlighted further that, as from the date of its registration on the Guernsey Register of Companies (i) the Company would no longer be registered as a Luxembourg Company and hence (ii) no longer governed by Luxembourg laws.

It was resolved to appoint Mrs Pascale Nutz or Mr Michaël Goosse from Alter Domus, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and Mr Régis Galiotto of Etude Notaire Elvinger, with professional address at 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, acting with full power of substitution, acting individually in the name and on behalf of the Company, to deregister the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies subject to the Condition Precedent being fulfilled.

In addition, it was resolved that further to the completion of the Migration, the registered office of the Company will be located at Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA, Guernsey. For the avoidance of doubt, such a change in the place of the registered office of the Company shall not be effective unless and until the Condition Precedent is fulfilled.

#### *Third resolution*

Further to the third resolution, it was resolved to amend the articles of association of the Company and to adopt a memorandum of association in order to comply with The Companies (Guernsey) Law, 1994, and further that the name of the Company shall be changed to Emap GUERNSEY CAPITAL LIMITED (the «Amendments»). It was resolved further that the Amendments would however not be effective until and unless the Condition Precedent was fulfilled. For the avoidance of doubt, should the Condition Precedent be fulfilled, the Amendments would then be effective on and from the date of fulfillment of the Condition Precedent. It was resolved that, following the Amendments, the articles of association of the Company and the memorandum of association would be drafted in accordance with the attached schedule.

#### *Fourth resolution*

It was noted that further to a letter dated 27 September 2007, Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, Mr. Aat van Eeden, with professional address at 44, Herenstraat, NL - 3811 HG Amersfoort and Mrs. Pascale Nutz, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg have tendered their resignation from their function of managers of the Company to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled (the «Resignations»). It was resolved to approve the Resignations with effect on and from the Condition Precedent being fulfilled and to grant Mr. Dominique Robyns, Mr. Aat van Eeden and Mrs. Pascale Nutz discharge for the performance of their duties as from the date of their appointment as managers of the Company until the date the Condition Precedent is fulfilled, unless any faults in the execution of their duty are identified on the basis of the financial statement corresponding to the current financial year.

It was resolved to appoint Mr. John Lavelli, with address at 2 Nathans Close, Welwyn, Hertfordshire, England, AL6 9QB, Advocate Marcus Leese, with address at The Hollies, The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1RQ and Mr. Steven de Jersey, with address at Chalet Mignon, Rue des Goddards, Castel, Guernsey, GY5 7JQ as new directors of the Company, to be effective on and from the Condition Precedent being fulfilled. It was noted that by letter dated 27 September 2007, Mr. John Lavelli, Advocate Marcus Leese and Mr. Steven de Jersey have consented to act as a director of the Company on and from the Condition Precedent being fulfilled.

#### *Fifth resolution*

It was resolved to agree in accordance with the provisions of article 189 of the Luxembourg Law dated 10 August 1915 on trading Companies with the envisaged transfer of 1 (one) share with a par value of EUR 100 (one hundred Euros) of the Company, afore named, by Emap LUXEMBOURG LIMITED, a company organised under the laws of England and having its registered office at 40, Bernard Street, WC1N 1LW, London, England, to Emap OVERSEAS LIMITED, a company organised under the laws of England and having its registered office at 40, Bernard Street, WC1N 1LW, London, England, at the afore mentioned nominal value and that consequently Emap OVERSEAS LIMITED becomes a new shareholder of the Company.

#### *Notification*

According to article 190 of the Luxembourg Companies Act as amended, the Company, by its Board of Managers, accepts this transfer of shares and considers it as duly notified to the Company, according to article 1690 of the Luxembourg «Code Civil» as amended.

As consequence of the foregoing, it is stated that the shareholders of the Company are Emap LUXEMBOURG LIMITED and Emap OVERSEAS LIMITED, the prenamed companies.

Such amendment in the Company will be deposited and published at the Trade Register in accordance with article 11bis of the Luxembourg Trading Companies Law of August 10th, 1915, as amended.

### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about 2,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, he signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille sept, le vingt-huit septembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Emap LUXEMBOURG CAPITAL S.à r.l., une société établie et existant au Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 103 684, constituée conformément à l'acte du notaire Joseph Elvinger, demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 8 octobre 2004, publié au Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations (Mémorial C), numéro 9 en date du 5 janvier 2005 (ci-après la «Société»).

L'assemblée a été présidée par Régis Galiotto, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg,

Le président a désigné comme secrétaire et l'assemblée a choisi comme scrutateur Flora Gibert, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président a prié le notaire d'acter que:

I.- L'associé unique était présent ou dûment représenté et le nombre de parts sociales qu'il détient était reporté sur une liste de présence. Cette liste de présence et la procuration, paraphées ne varietur et signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 2,741,886 (deux millions sept cent quarante et un mille huit cent quatre-vingt-six) parts sociales d'une valeur nominale de 100 EUR (cent euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, étaient représentées, de sorte que l'assemblée pouvait valablement se prononcer sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique avait été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation du changement de nationalité de la Société et du transfert du Grand-Duché de Luxembourg vers Guernesey, et nomination de mandataires de la Société pour l'exécution des formalités luxembourgeoises de transfert;
3. Modification consécutive des statuts de la Société et adoption d'un memorandum of association afin de mettre les documents statutaires en conformité avec  
«The Companies (Guernesey) Law, 1994» applicable dès lors que la condition suspensive pour le transfert sera remplie, c'est à dire dès l'enregistrement de la Société au Registre des Sociétés de Guernesey;
4. Approbation de la démission de M. Dominique Robyns, M. Aat van Eeden et Mme Pascale Nutz comme gérants de la Société et nomination de M. John Lavelli, Maître Marcus Leese et M. Steven de Jersey comme nouveaux gérants de la Société, sous condition suspensive de la migration effective de la Société à Guernesey;
5. Approbation d'Emap OVERSEAS LIMITED en tant que nouvel associé de la Société;
6. Divers.

IV.- Une copie des statuts en vigueur de la Société a été communiquée à l'assemblée.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associé unique présent, les résolutions suivantes ont été prises:

#### *Première résolution*

Il est décidé que l'associé unique renonce aux délais et formalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire qui devait lui être envoyée antérieurement à cette assemblée; l'associé unique reconnaît être suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué à la présente assemblée et s'accorde à voter sur tous les points portés à l'ordre du jour. De plus, il est décidé que toute la documentation présentée lors de la réunion a été mise à la disposition de l'associé unique dans un laps de temps suffisant pour lui permettre d'examiner avec attention chaque document.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé de migrer la Société du Luxembourg vers Guernesey, que la Société adopte la nationalité de Guernesey et qu'elle soit enregistrée au Registre des Sociétés à Guernesey et que la Société cesse toute activité à Luxembourg (le «Transfert»).

Il est rappelé que la personne morale de la Société survivra au Transfert et que, par voie de conséquence, la Société sera et demeurera le seul propriétaire de tous ses actifs et sera pleinement responsable de ses dettes suite au Transfert. De plus, il est rappelé que, suite au Transfert, la Société adoptera la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois de Guernesey.

Les conditions et les formalités à accomplir au regard des lois luxembourgeoise et de Guernesey, permettant d'opérer le Transfert, ont été présentées à l'associé unique et ce dernier a décidé que le Transfert sera soumis à la réalisation de la condition suspensive que la Société soit immatriculée au Registre des Sociétés de Guernesey (la «Condition Suspensive»).

Il a été décidé, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie, que le Transfert sera effectif uniquement au jour de réalisation de la Condition Suspensive. Suite à l'immatriculation de la Société à Guernesey, cette dernière sera radiée du registre à Luxembourg, afin de devenir pleinement une société de Guernesey, régie exclusivement par les lois de Guernesey. Il est de plus souligné que la Société (i) cessera d'être enregistrée comme une société de droit luxembourgeois à la date de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey et par voie de conséquence, qu'elle (ii) cessera d'être régie par les lois luxembourgeoises au jour de son immatriculation au Registre des Sociétés de Guernesey.

Il est décidé de nommer Mme Pascale Nutz ou M. Michaël Goosse de Alter Domus, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et M. Régis Galiotto de l'Etude de Notaire Elvinger, avec adresse professionnelle au 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg investis des pleins pouvoirs de substitution, agissant au nom et pour le compte de la Société, de demander la radiation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous réserve que la Condition Suspensive soit remplie.

De plus, il a été décidé que suite à l'accomplissement de la Migration, le siège social de la Société sera situé à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA, Guernesey. Afin d'éviter tout doute, le changement de siège social de la Société ne sera pas effectif tant que la Condition suspensive ne sera pas remplie.

#### *Troisième résolution*

Consécutivement à l'adoption de la troisième résolution, il a été décidé de modifier les statuts de la Société et d'adopter un mémorandum of association afin de se mettre en conformité avec «The Companies (Guernesey) Law, 1994», et qu'en conséquence, la Société se dénommera Emap GUERNSEY CAPITAL LIMITED (les «Modifications»). De plus, il a été décidé que les Modifications ne seront pas effectives tant que la Condition Suspensive ne sera pas remplie. Pour éviter tout doute, si la Condition Suspensive se réalise, les Modifications deviendront effectives dès la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est décidé que, suite aux Modifications, les Statuts de la Société et les modifications des statuts seront rédigés en accord avec les annexes ci-jointes.

#### *Quatrième résolution*

Il est rapporté que conformément à une lettre datée du 27 Septembre 2007, M. Dominique Robyns avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, M. Aat van Eeden avec adresse professionnelle au 44, Herenstraat, NL-3811 HG Amersfoort, Pays-Bas et Mme Pascale Nutz avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg ont proposé leur démission de leurs fonctions de gérants de la Société avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive (les «Démissions»). Il est également unanimement décidé d'approuver les Démissions avec effet dès la date de réalisation de la Condition Suspensive et d'accorder décharge à M. Dominique Robyns, M. Aat van Eeden et à Mme Pascale Nutz pour l'exercice de leur mandat à compter de la date de sa nomination comme gérant de la Société jusqu'à la date de réalisation de la Condition Suspensive, à moins que les états comptables annuels de l'exercice social en cours ne mettent en évidence des fautes de gestion.

Il est décidé de nommer M. John Lavelli résidant au 2 Nathans Close, Welwyn, Hertfordshire, England, AL6 9QB, Maître Marcus Leese résidant au The Hollies, The Grange, St Peter Port, Guernesey, GY1 1RQ and M. Steven de Jersey, résidant au Chalet Mignon, Rue des Goddards, Castel, Guernesey, GY5 7JQ comme nouveaux gérants de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive. Il est noté que M. John Lavelli, M. Marcus Leese et M. Steven de Jersey ont, par lettre datée du 27 septembre 2007, accepté le mandat de gérant de la Société à compter de la date de réalisation de la Condition Suspensive.

#### *Cinquième résolution*

Il est décidé d'approuver, conformément à l'article 189 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, le transfert envisagé d'1 (une) part sociale d'une valeur nominale de EUR 100 (cent Euro), de la Société, prédésignée, par Emap LUXEMBOURG LIMITED, une société régie par le droit d'Angleterre et ayant son siège social à 40, Bernard Street, WC1N 1LW, Londres, Angleterre, à Emap OVERSEAS LIMITED, une société régie par le droit d'Angleterre et ayant son siège social à 40, Bernard Street, WC1N 1LW, Londres, Angleterre, à la valeur nominale prémentionnée, et que, par conséquence, Emap OVERSEAS LIMITED devienne un nouvel associé de la Société.

### Signification

Conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales telle que modifiée, la Société, par son conseil de gérance, accepte cette cession de parts sociales et se la considère comme dûment notifiée, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois tel que modifié.

En conséquence de ce qui précède, il est constaté que les associés conjoints de la Société sont Emap LUXEMBOURG LIMITED et Emap OVERSEAS LIMITED, sociétés prédésignées.

Cette modification dans la personne des associés de la Société sera déposée et publiée au registre de Commerce et des Sociétés conformément à l'article 11bis de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

### Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élève à environ 2.500.- euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite du présent acte original au comparant, ce dernier a signé avec le notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, constate que, sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 3 octobre 2007, Relation LAC/2007/29290. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 octobre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007131928/211/248.

(070152755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

### Tian Xiang Garden S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 133.085.

### STATUTS

L'an deux mille sept, le trente octobre.

Par-devant Maître Robert Schuman, notaire de résidence à Differdange.

Ont comparu:

1.- Monsieur Shaoping Wu, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 9 octobre 1957 demeurant à L-1453 Luxembourg, 18, route d'Echternach,

2.- Monsieur Miao Wu, serveur, né à Zhejiang, Chine, le 16 août 1981, demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.

Lesquels comparants ont par les présentes déclaré constituer une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de TIAN XIANG GARDEN S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège social est fixé à Differdange.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision du ou des associé(s).

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcoolisées et non-alcoolisées.

La société peut en outre exercer toutes activités et effectuer toutes opérations ayant un rapport direct et indirect avec son objet social ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5.** Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (€ 125,-) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 7.** La société est administrée par un ou plusieurs gérant(s).



L'assemblée générale des associés fixe les pouvoirs du ou des gérant(s).

**Art. 8.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 9.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 10.** En cas de dissolution, la société sera dissoute et la liquidation sera faite conformément aux prescriptions légales.

**Art. 11.** Pour tous les points qui ne sont pas réglementés par les présents statuts, le ou les associé(s) se soumet(tent) à la législation en vigueur.

*Disposition transitoire*

Par dérogation le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2008.

*Souscription*

Les parts sociales ont été intégralement souscrites et entièrement libérées comme suit:

1.- Monsieur Shaoping Wu, prénommé cinquante parts sociales, . . . . .	50
2.- Monsieur Miao Wu, prénommée cinquante parts sociales . . . . .	<u>50</u>
Total, cent parts sociales . . . . .	100

La libération du capital social a été faite par un versement en espèces de sorte que le somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500,-) se trouve à la libre disposition de la société ainsi qu'il en est justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à € 995,-

*Assemblée générale extraordinaire*

Réunis en assemblée générale extraordinaire, les associés ont pris, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à deux (2).
- 2.- Est nommé gérant-technique de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Shaoping Wu, cuisinier, né à Zhejiang, Chine, le 9 octobre 1957 (Matricule 1957 0109 113), demeurant à L-1453 Luxembourg, route d'Echternach.
- 3.- Est nommé gérant-administratif de la société pour une durée indéterminée: Monsieur Miao Wu, serveur, né à Zhejiang, Chine, le 16 août 1981 (Matricule 1981 0816 034), demeurant à L-5530 Remich, 15, rue de l'Eglise.
- 4.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de ses deux gérants.
- 5.- L'adresse du siège social est fixée à L-4602 Niedercorn, 197, avenue de la Liberté.

Dont acte, fait et passé à Differdange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Wu, M. Wu, R. Schuman.

Enregistré à Esch-surAlzette, le 31 octobre 2007. Relation: EAC/2007/13436. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): M. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 6 novembre 2007.

R. Schuman.

Référence de publication: 2007131930/237/68.

(070152675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 novembre 2007.

**EPF Garden Towers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 120.538.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

hereby represented by Mr Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, with professional address at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, by virtue of a board resolution taken on September 26, 2007, a copy of which will remain annexed.

Such appearing party is the sole partner of EPF GARDEN TOWERS S.à r.l., (the Company) a société à responsabilité limitée (private limited liability company) existing and organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 120.538, incorporated by a notarial deed on 29 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2239 dated 30 November 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on 13 February 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, number 869 on 12 May 2007.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting notes, acknowledges and approves that paragraph two of articles 10 of the articles of association of the Company (the Articles) must be construed as allowing the managers who are resident or based full time in the United Kingdom (the UK) and the managers who are resident or based full time in the United States (the US) to constitute together the majority of the board of managers of the Company (the Board) provided that (i) the majority of the managers will be non-resident in the UK for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as Non-resident in the UK) and (ii) that the majority of the managers will be non-resident in the US for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as Non-resident in the US).

The Meeting also notes that paragraph eight of article 10 of the Articles must be construed as allowing managers who are resident or based full time in the UK together with managers who are resident or based full time in the US to represent the majority of the Board at any meeting of the Board provided that (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US.

It follows that the Meeting resolves, for the sake of clarity, to amend article 10 of the Articles, which shall therefore read as follows:

« **Art. 10. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be unitholders. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of unitholders holding a majority of votes.

The majority of the managers will be non-resident in the United Kingdom (the «UK») for UK tax purposes and shall not be based full time in the UK (hereinafter referred to as «Non-resident in the UK»). The majority of the managers will be non-resident in the United States (the «US») for US tax purposes and shall not be based full time in the US (hereinafter referred to as «Non-resident in the US»). For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US constitute the majority of the board of managers in accordance with these Articles.

The board of managers may choose from among its Non-resident in the UK members a chairman, and may choose from among its members one or more vice-chairmen. It may also choose a secretary, who need not be a manager but must be Non-resident in the UK, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the unitholders. The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in, the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meetings of unitholders and the board of managers, but in his absence the unitholders or the board of managers may appoint another manager, and in respect of unitholders' meetings any other person, as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers the day before such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of meeting. This notice may be waived by the consent in writing or by cable or telegram, telex or telefax of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telegram, telefax, e-mail transmission or any other similar means of communication equipment another manager, as his proxy.

Any manager who is not physically present at the location of a meeting of the board of managers, and who is not present in the UK, may participate in such a meeting by conference call or similar means of communication equipment, whereby all persons participating in the meeting can hear each other, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if (i) at least two managers are physically present, (ii) at least a majority of the managers is present or represented, (iii) at least the majority of the managers present or represented are Non-resident in the UK and (iv) at least the majority of the managers present or represented are Non-Resident in the US at any meeting of the board of managers. For the avoidance of doubt, managers who are resident or based full time in the UK may together with managers who are resident or based full time in the US represent the majority of the board of managers in accordance with these Articles. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at any meeting.



Meetings of the board of managers must be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting. In the event that the board of managers determines that extraordinary political or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, meetings of the board of managers may be held temporarily abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. However, the meeting of the board of managers shall never be held in the UK.

The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by the secretary, or by two managers.

Notwithstanding the foregoing, resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the board of managers' meetings; each manager shall approve such resolution in writing, by telegram, telex, telefax or any other similar means of communication. No such resolution will, however, be effective if signed by a manager present in the UK or in the US or any other jurisdiction which may be specified from time to time by a resolution of the board of managers.»

#### *Second resolution*

The Meeting resolves to authorize the board of managers of the company to appoint of one or several general managers among its members who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.

The Meeting further resolves to amend article 11 of the articles of association of the Company, which shall therefore read as follows:

« **Art. 11. Powers of the Manager.** In dealing with third parties, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of unitholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers. The manager, or in case of plurality of managers the board of managers, may, in particular and without limitation, enter into investment adviser agreements and administration agreements.

In case of plurality of managers, the board of managers may appoint from among its members one or several general managers who shall be in charge of the daily management of the Company and who shall have the powers to bind the Company by their individual signature.»

Whereof the present notarial deed is drawn in Senningerberg, on the year and day first above written.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and that at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

la société à responsabilité limitée JPMorgan EUROPEAN PROPERTY HOLDING LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (la Société), ayant son siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, Vice President, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en vertu d'un conseil de gérance tenu le 26 septembre 2007, dont une copie restera annexée.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de EPF GARDEN TOWERS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 120.538, constituée suivant acte notarié en date du 29 septembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 2239 en date du 30 novembre 2006. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 13 février 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 869 du 12 mai 2007.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée note, reconnaît et approuve le fait que le deuxième alinéa de l'article 10 des statuts de la Société (les Statuts) doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au Royaume-Uni (le RU) et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux Etats-Unis (les USA) à former ensemble la majorité des gérants au conseil de gérance de la Société (le Conseil) tout en veillant à ce que (i) la majorité des gérants soient non-résidents au RU pour des considérations fiscales du RU et ne soient pas établis de manière permanente au RU (les non-résidents au RU) et (ii) que la majorité des gérants soient non-résidents aux USA pour des considérations fiscales des USA et ne soient pas établis de manière permanente aux USA (les non-résidents aux USA).

L'Assemblée note également que le huitième alinéa de l'article 10 des Statuts doit être interprété comme autorisant les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente au RU et les gérants qui sont résidents ou établis de manière permanente aux USA à représenter la majorité des gérants du Conseil à toute réunion du Conseil tout en veillant à ce que (i) au moins deux gérants soient physiquement présents, (ii) au moins la majorité des gérants soient présents ou représentés, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents au RU (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés soient non-résidents aux USA.

En conséquence, l'Assemblée décide, de manière à clarifier la situation, de modifier l'article 10 des Statuts qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 10. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est (ne sont) pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution des associés titulaires de la majorité des votes.

La majorité des gérants seront des non-résidents du Royaume-Uni (le «RU») pour des raisons fiscales applicables au RU et ne seront pas établis de manière permanente au RU (ci-après renseignés comme les «Non-résidents au RU»). La majorité des gérants seront des non-résidents des Etats-Unis (les «US») pour des raisons fiscales applicables aux US et ne seront pas établis de manière permanente aux US (ci-après renseignés comme les «Non-résidents aux US»). Pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent constituer avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts.

Le conseil de gérance pourra choisir parmi ses membres Non-résidents au RU un président et pourra élire en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il pourra également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un gérant mais doit être un Non-résident au RU et qui devra dresser les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ainsi que des assemblées des associés. Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président du conseil de gérance présidera les assemblées générales des associés et les réunions du conseil de gérance, mais en son absence les associés ou le conseil de gérance désigneront, par un vote pris à la majorité présente lors de cette réunion, un autre gérant, et pour les assemblées générales des associés toute autre personne, pour assumer la présidence en lieu et place du président.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation. On pourra passer outre à cette convocation moyennant l'assentiment de chaque gérant donné par écrit ou par câble, télégramme ou télex. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter au conseil de gérance en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen similaire de communication un autre gérant, qui sera un Non-résident au RU, comme son mandataire.

Tout gérant qui n'est pas physiquement présent à l'endroit de la réunion du conseil de gérance et qui n'est pas présent au RU peut participer à cette réunion par conférence téléphonique ou tout autre moyen similaire de communication où tous les participants à la réunion sont en mesure de s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion de la manière décrite ci-avant équivaudra à une présence physique à cette réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si (i) au moins deux gérants sont physiquement présents, (ii) au moins une majorité des gérants est présente ou représentée, (iii) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents au RU et (iv) au moins la majorité des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance sont des Non-résidents aux US, étant entendu que, pour écarter toute confusion possible, des gérants résidents ou établis de manière permanente au RU peuvent représenter avec des gérants résidents ou établis de manière permanente aux US la majorité du conseil de gérance conformément aux présents Statuts. Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés à toute réunion.

Les réunions du conseil de gérance doivent être tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation de la réunion. Au cas où le conseil de gérance déterminerait que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, les réunions du

conseil de gérance pourront être temporairement tenues à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cependant, les réunions du conseil de gérance ne pourront jamais être tenues au RU.

Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou le gérant qui aura assumé la présidence en son absence.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par le secrétaire ou par deux gérants.

Nonobstant les dispositions précédentes, des résolutions approuvées par écrit et signées par tous les gérants auront le même effet que des résolutions votées à une réunion du conseil de gérance; chaque gérant approuvera cette résolution par écrit, par télégramme, téléfax ou tout autre moyen de communications similaires. Aucune résolution ne sera cependant effective si elle signée par un gérant établi au RU et au US ou dans toute autre juridiction déterminée de temps à autre par une décision du conseil de gérance.»

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser le Conseil à nommer un ou plusieurs gérants délégués parmi ses membres qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société et qui auront le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.

L'Assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts de la Société qui prendra ainsi la teneur suivante:

« **Art. 11. Pouvoirs du Gérant.** Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance. Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance, peut, en particulier et sans limitation, conclure des contrats de conseil en investissement et des contrats d'administration.

En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut élire parmi ses membres un ou plusieurs gérants délégués qui auront à leur charge la gestion journalière de la Société ainsi que le pouvoir d'engager individuellement la Société par leur seule signature.»

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, au siège social de la Société, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J.-C. Ehlinger, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 22 octobre 2007, Relation: EAC/2007/12897. — Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 7 novembre 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007132893/239/224.

(070154066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

#### **Palladiana Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 110.061.

*Extrait des résolutions adoptées en date du 20 juin 2007, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire*

- Le siège de la société est transféré du 67, rue Michel Welter, L-2730 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PALLADIANA INVESTMENT S.A.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2007132582/1211/16.

Enregistré à Luxembourg, le 10 août 2007, réf. LSO-CH03152. - Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070153637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

**Gai Mattiolo S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 118.163.

Il résulte d'un courrier adressé à la société GAI MATTIOLO S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social de la société avec effet au 9 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132585/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09966. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Waterfall Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 95.010.

## EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social extraordinairement en date du 4 juillet 2007 que:

1. La cooptation de Monsieur Patrick Moinet en date du 21 décembre 2006, aux fonctions d'administrateur de la société est ratifiée.

2. Sont réélus administrateurs pour la durée de six années, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2012:

- Monsieur Bruno Beernaerts,
- Monsieur Alain Lam,
- Monsieur Patrick Moinet.

3. Est élue Commissaire pour la même période, la société FIDEI FIDUCIAIRE S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

- Le mandat de la société CERTIFICA LUXEMBOURG S.à.r.l. n'a pas été renouvelé.

Pour mentions aux fins de la publications au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 septembre 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007132614/6312/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 septembre 2007, réf. LSO-CI10202. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Gai Mattiolo Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

R.C.S. Luxembourg B 118.165.

Il résulte d'un courrier adressé à la société GAI MATTIOLO HOLDING S.A. que la société WOOD, APPLETON, OLIVER, EXPERTS-COMPTABLES S.à r.l., en sa qualité d'agent domiciliataire, a dénoncé le siège social avec effet au 9 octobre 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132586/587/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2007, réf. LSO-CJ09954. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Soluxmark, Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 123.811.

—  
*Extrait de la réunion du conseil d'administration du 11 octobre 2007*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société de L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer à L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007132588/734/14.

Enregistré à Luxembourg, le 2 novembre 2007, réf. LSO-CK00106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 133.158.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-fourth day of October.

Before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HESS (NETHERLANDS) OIL AND GAS B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of the Netherlands, having its registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands under number 34284807,

here represented by Tom Storck, Avocat à la Cour, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the representative(s) of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The company is incorporated as a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name HESS (LUXEMBOURG) EXPLORATION AND PRODUCTION HOLDING S.à r.l. (the Company). The Company is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of association (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the conditions prescribed for an amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Object.**

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and issues of debtor equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company shall not carry out any regulated activities of the financial sector.

3.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect itself against credit risk, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which directly or indirectly favour or relate to its corporate object.

#### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the sole shareholder or with the consent of half of the shareholders holding three-quarters (3/4) of the share capital. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

### **II. Capital - shares**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is fixed at nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-), represented by nineteen thousand (19,000) shares in registered form having a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, adopted in accordance with the conditions prescribed for an amendment of the Articles.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible and the Company recognises only one owner per share. Joint owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. Shares may only be transferred in accordance with the Law and the terms of any agreement that may be entered into from time to time amongst other the shareholder(s) and the Company.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.4. A register of shareholders will be kept at the registered office in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder upon request.

6.5. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Board of managers.**

7.1. The Company is managed by one or more managers A and one or more managers B appointed by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, which sets the term of their office. The managers A and the managers B shall constitute a board of managers. The manager(s) need not be shareholder(s). Only Luxembourg residents may be appointed as managers B.

7.2. The managers may be dismissed at any time (with or without cause) by a resolution of the sole shareholder or the general meeting of shareholders.



**Art. 8. Powers of the board of managers.**

8.1. All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the board of managers, who shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

8.2. Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by any manager A acting jointly with any manager B of the Company.

**Art. 9. Procedure.**

9.1. The board of managers shall meet as often as required to ensure that the corporate interest of the Company is met or upon request of any manager at the place indicated in the convening notice which should be in principle in Luxembourg.

9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

9.3. No convening notice is required if all members of the board of managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices shall not be required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the board of managers.

9.4. Any manager may grant a power of attorney to another manager in order to represent him at any meeting of the board of managers.

9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if at least one manager A and one manager B are present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by unanimous vote of the managers present or represented. The resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by the chairman of the meeting and if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution.

**Art. 10. Representation.**

10.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any manager A and any manager B of the Company.

10.2. The Company shall also be bound towards third parties by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated in accordance with article 8.2 of these Articles.

**Art. 11. Liability of the managers.**

11.1. The managers shall not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

**IV. General meetings of shareholders****Art. 12. Powers and voting rights.**

12.1. The sole shareholder shall exercise all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

12.2. If the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolutions. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 13.2 of the Articles and shall cast their vote by signing the circular resolutions. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies thereof.

12.3. In all other cases, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings of shareholders.

12.4. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share entitles to one vote.

12.5. Each shareholder may appoint any person or legal entity as his attorney, pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or email, to represent him at a general meeting of shareholders.

**Art. 13. Notices, quorum, majority and voting procedures.**

13.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager. The board of managers or, failing which, the statutory auditor(s), must convene or consult the shareholders following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

13.2. Written notice of any general meeting of shareholders shall be given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which shall have been set forth in the notice of the meeting.

13.3. General meetings of shareholders shall be held at such place and time specified in the notices.

13.4. If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the general meeting of shareholders may be held without prior notice.

13.5. A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to represent him at any general meeting of shareholders.

13.6. Resolutions of the general meeting of shareholders shall be passed by shareholders owning more than half of the share capital. If this majority is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and resolutions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

13.7. The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

13.8. Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

## **V. Annual accounts - Allocation of profits**

### **Art. 14. Financial year and annual general meeting of shareholders.**

14.1. The financial year of the Company shall begin on the first day and end on the thirty-first of December of each year.

14.2. Each year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3. Each shareholder may inspect the inventory, the balance sheet and the report of the statutory auditor(s), if any, at the registered office. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the inventory, balance sheet and report of the statutory auditor(s) may only be inspected by the shareholders during the fifteen (15) days preceding the annual general meeting convened to approve these documents.

14.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the registered office or at such other place in the municipality of the registered office as specified in the notice, on the third Friday of June of each year at 10.00 a.m, provided that such day is a business day in Luxembourg. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the following business day.

14.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting shall be held at the place and time specified in the convening notice. The balance sheet and profit and loss accounts shall be approved by circular resolution or at the annual general meeting within six (6) months from the closing of the financial year.

### **Art. 15. Statutory auditor/ Réviseur d'entreprises.**

15.1. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaires aux comptes).

15.2. The operations of the Company shall be supervised by one or several réviseurs d'entreprise, when so required by law.

15.3. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditor(s)/rév/seurs d'entreprise and will determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six years. Statutory auditor(s)/rév'seurs d'entreprise may be re-elected.

### **Art. 16. Allocation of Profits.**

16.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required when the legal reserve has reached an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

16.2. The general meeting of shareholders shall determine how the balance of the annual net profits shall be disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

16.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the board of managers;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

#### **VI. Dissolution - liquidation**

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the share capital. The general meeting of shareholders shall appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and will determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the general meeting of shareholders or by law, the liquidator(s) shall have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

17.2. The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

#### **VII. General provisions**

18.1. Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or by any other generally accepted means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with board of managers' meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided that signatures in electronic form fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures.

18.4. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitory provision*

The first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on December 31, 2007.

#### *Subscription-payment*

Thereupon,

HESS (NETHERLANDS) OIL AND GAS B.V., prenamed and represented as stated above, subscribes to nineteen thousand (19,000) shares in registered form, with a par value of one United States Dollars (USD 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the aggregate amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-).

The amount of nineteen thousand United States Dollars (USD 19,000.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

For the purpose of the registration, the capital is valued at EUR 13,170.67 (thirteen thousand one hundred and seventy euro sixty-seven cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company resulting in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager A of the Company for an indefinite period:

- Mr. Roger Morris Harwood, born on September 1, 1964 in Wellington, New Zealand, residing at 69 Canford Road Battersea, London SW11 6PB, United Kingdom.

2. The following persons are appointed as managers B of the Company for an indefinite period:

- Mr. Cornelius Martin Bechtel, born on March 11, 1968 in Emmerich (Germany), residing at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg; and

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 64474.

3. The registered office of the Company is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the above appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This document has been read to the appearing parties who signed together with the undersigned notary this notarial deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-quatrième jour du mois d'octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

A comparu:

HESS (NETHERLANDS) OIL AND GAS B.V., une besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid, constituée selon le droit néerlandais, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB, Amsterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, Pays-Bas sous le numéro 34284807,

représentée par M<sup>e</sup> Tom Storck, Avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous-seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - siège social - objet- durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** La société est constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination HESS (LUXEMBOURG) EXPLORATION AND PRODUCTION HOLDING S.à r.l. (la Société). La Société est régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché du Luxembourg par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les modalités requises pour une modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance de la Société estime que des événements ou développements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements ou développements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et les personnes se trouvant à l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et l'administration de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toutes sociétés ou entreprises. Elle pourra investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre et d'autres titres représentatifs d'emprunts et de participation. La Société pourra prêter des fonds, incluant, sans limitation, ceux résultant des emprunts et des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés. La Société pourra également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne devra pas effectuer une activité réglementée du secteur financier.

3.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes les techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leurs gestions efficace, en ce compris les techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut d'une façon générale effectuer toutes les opérations et transactions commerciales, financières ou industrielles concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui favorisent directement ou indirectement ou se rapportent à son objet.

**Art. 4. Durée.**

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite, de la banqueroute ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

**II. Capital social - Parts sociales****Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à dix neuf mille US Dollars (USD 19.000,-), représenté par dix neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1,-) toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés adoptée selon les modalités requises pour une modification des Statuts.

**Art. 6. Parts sociales.**

6.1. Chaque part sociale donne droit à son détenteur à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles et la Société reconnaît seulement un seul propriétaire par part sociale. Les copropriétaires doivent nommer une personne unique en tant que leur représentant envers la Société.

6.3. Les parts sociales pourront être transférées seulement conformément à la Loi et aux termes de tout contrat conclu de temps à autre entre l' (les)actionnaire(s) et la Société.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

La cession de parts sociales par suite du décès d'un tiers doit être approuvée par les associés détenant les trois-quarts (3/4) des droits restants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec l'article 1690 du code civil.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi et peut être consulté par chaque associé qui le désire.

6.5. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes ou que le rachat de ses propres actions résulte de la réduction du capital social de la Société.

**III. Gestion - Représentation****Art. 7. Conseil de gérance.**

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B nommés par une résolution de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, qui détermine la durée de leur mandat. Les gérants de classe A et les gérants de classe B constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'a(ont) pas besoin d'être associé(s). Seulement les résidents luxembourgeois pourront être nommés en tant que gérants de classe B.

7.2. Les gérants sont révocables à n'importe quel moment ad nutum (sans justifier d'une raison) par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

**Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.**

8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts au(x) associé(s) seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, par tout gérant de classe A agissant conjointement avec tout gérant de classe B de la Société.

**Art. 9. Procédure.**

9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation de n'importe quel gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui sera en principe au Luxembourg.

9.2. Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3. Aucune convocation n'est requise si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation au conseil de gérance, que ce soit avant ou après la réunion. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

9.4. Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à n'importe quel conseil de gérance.

9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à l'unanimité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par le président du conseil et si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7. En cas d'urgence les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique.

#### **Art. 10. Représentation.**

10.1. La Société pourra être engagée vis-à-vis de tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de tout gérant de classe A et de tout gérant de classe B.

10.2. La Société pourra être également engagée vis-à-vis de tiers par la signature conjointe ou unique de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été valablement délégué conformément à l'Article 8.2. de ces Statuts.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants.**

11.1. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec ces Statuts et les dispositions applicables de la Loi.

### **IV. Assemblées générales des associés**

#### **Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.**

12.1. L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions des associés sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

12.2. Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à tous les actionnaires par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimilés ou email. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 13.2. des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre ou facsimilé.

12.3. Dans tout autre cas, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales des associés.

12.4. Chaque associé a des droits de vote proportionnellement au nombre de parts détenues par celui-ci. Chaque part sociale donne droit à un vote.

12.5. Chaque associé pourra nommer toute personne ou entité légale en tant que son représentant, suite à une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail pour le représenter à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 13. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.**

13.1. Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le conseil de gérance ou, le cas échéant, le(s) commissaire(s) aux comptes, doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

13.2. Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

13.3. Les assemblées des associés de la Société seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

13.4. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

13.5. Un associé peut donner une procuration à tout autre personne (qui ne doit pas nécessairement être un associé) afin de le représenter à n'importe quelle assemblée générale des associés.

13.6. Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.



13.7. Les Statuts ne pourront être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

13.8. Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation du nombre de participation des associés dans la Société exigera le consentement unanime des associés.

## V. Comptes annuels - affectation des bénéfices

### Art. 14. Exercice social et assemblée générale des associés.

14.1. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année.

14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérant(s), auditeur(s) (s'il y en a) et des associés envers la Société.

14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire, du bilan et du rapport du (des) commissaire(s) aux comptes du (des) commissaire(s) aux comptes pourront seulement être vérifiés par les associés durant les quinze (15) jours précédant l'assemblée générale des associés réunie pour approuver ces documents.

14.4. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

14.5. Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation respective de l'assemblée. Le bilan et le compte de pertes et profits devront être par résolutions circulaires ou lors de l'assemblée générale des associés dans les six (6) mois à compter de la clôture de l'exercice social.

### 15. Commissaire aux comptes / réviseur d'entreprises.

15.1. Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes.

15.2. Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

15.3. L'assemblée générale des associés devra nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise pourront être réélus.

### 16. Affectation des bénéfices.

16.1. Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

16.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle pourra allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un état des comptes est établi par le conseil de gérance de la Société;

(ii) cet état des comptes montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés de la Société dans les deux mois après la date à été arrêté l'état des comptes;

(iv) l'assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne soient pas menacés, tenant compte des capitaux de la société;

(v) si les dividendes intérimaires payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société;

## VI. Dissolution - liquidation

17.1. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une résolution de l'assemblée générale des associés avec le consentement des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. L'assemblée générale des associés devra nommer un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminer leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des actifs et du paiement des dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux Associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## VII. Dispositions générales

18.1. La réalisation ou la renonciation aux convocations, communications et résolutions circulaires peuvent être faites par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou partout autre moyen de communication électronique communément accepté.

18.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément à ce qui a été accepté par le conseil de gérance.

18.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent les conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites.

18.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il sera fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions d'ordre public de la Loi, à tout accord conclu de temps à autre entre associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commencera à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2007.

### *Souscription et libération*

Sur ces faits,

HESS (NETHERLANDS) OIL AND GAS B.V., préqualifiée et représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à dix neuf mille (19.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un US Dollars (USD 1,-) chacune, et de les libérer intégralement par un apport total en numéraire d'un montant de dix neuf mille US Dollars (USD 19.000,-).

Le montant de dix neuf mille US Dollars (USD 19.000,-) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

### *Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à EUR 13.170,67 (treize mille cent soixante-dix euros soixante-sept centimes).

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée en qualité de gérant de classe A pour une période indéterminée:

- Mr. Roger Morris Harwood, né le 1<sup>er</sup> septembre 1964 à Wellington, Nouvelle-Zélande, demeurant à 69, Canford Road Battersea, Londres SW11 6PB, Royaume-Uni.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de classe B pour une période indéterminée:

- Cornelius Martin Bechtel, né à Emmerich (Allemagne) le 11 mars 1968 avec adresse professionnelle à 65, boulevard Grand-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg; et

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 64474.

3. Le siège social de la Société est établi à 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du document ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé, avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: T. Storck, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007. Relation: LAC/2007/33189. — Reçu 131,71 euros.

Le Releveur ff. (signé): F. Schneider.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132922/242/534.

(070153990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

**Medicinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 133.144.

—  
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-third of October.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

Here represented by Annick Braquet, with professional address in Luxembourg,

By virtue of a proxy established on October 22, 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation (the Articles) of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form and Name.** There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of MEDICINVEST S.A. (the Company).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.** The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (Luxembourg). It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, in the case of a sole director (the Sole Director) by a decision of the Sole Director.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Duration.** The Company is incorporated for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting (as defined below) adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 21. below.

**Art. 4. Corporate objects.** The object of the Company is the acquisition of participations, interests and units, in Luxembourg or abroad, in any form whatsoever and the management of such participations, interests and units. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

The Company may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents and/or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

**Art. 5. Share capital.** The subscribed share capital is set at EUR 31,000.- (thirty-one thousand euro) consisting of 310 (three hundred and ten) ordinary shares in registered form with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each.

**Art. 6. Shares.** Shares may be evidenced at the owner's option, in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by law.

**Art. 7. Transfer of shares.** The transfer of shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the shareholder(s) of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

**Art. 8. Meetings of the shareholders of the Company.** In the case of a single shareholder, the single shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the single shareholder as long as the Company has only one shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the first Monday in May of each year at 11.00 a.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

Other meetings of the shareholders of the Company may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

**Art. 9. Notice, quorum, powers of attorney and convening notices.** The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person as his proxy in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed.

If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

The shareholders may vote in writing (by way of a ballot paper) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (1) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (2) the indication of the shares for which the shareholder will exercise such right, (3) the agenda as set forth in the convening notice and (4) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. The original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

**Art. 10. Management.** In these Articles, any reference to the Board shall be a reference to the Sole Director (as defined below) (in the case that the Company has only one director) as long as the Company has only one shareholder.

For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director only who does not need to be a shareholder of the Company. Where the Company has more than one shareholder, the Company shall be managed by a Board composed of at least three (3) directors who need not be shareholders of the Company. In that case, the General Meeting must appoint at least two new directors in addition to the then existing Sole Director. The director(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

When a legal person is appointed as a director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as Sole Director or as member of the Board in accordance with article 51bis of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act 1915).

The director(s) shall be elected by the General Meeting. The shareholders of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new directors.

**Art. 11. Meetings of the Board.** The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the single shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board and any General Meeting. In his/her absence, the General Meeting or the other members of the Board (as the case may be) will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the directors present or by proxy at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two directors at the place indicated in the notice of meeting which shall be in Luxembourg.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda, of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing, in writing whether in original, by telefax, cable, telegram, telex or e-mail to which an electronic signature, which is valid under Luxembourg law, is affixed, another director as his or her proxy.

One member of the Board may represent more than one prevented member at a meeting of the Board provided that always at least two members who are either present in person or who assist at such meeting by way of any means of communication that complies with the requirements set forth in the next paragraph.

Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, visio conference, or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

The Board can deliberate and act validly only if at least the majority of the Company's directors is present or represented at a meeting of the Board. Decisions shall be taken by a majority of the votes of the directors present or represented at such meeting. In the case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall not have a casting vote.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors by such means as is, for example, described under paragraph 6 of this article 12. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each and every directors. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Article 11 does not apply in the case that the Company is managed by a Sole Director.

**Art. 12. Minutes of meetings of the Board or of resolutions of the Sole Director.** The resolutions passed by the Sole Director are documented by written minutes held at the company's registered office.

The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting. The minutes relating to the resolutions taken by the Sole Director shall be signed by the Sole Director.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, any two members of the Board or the Sole Director (as the case may be).

**Art. 13. Powers of the Board.** The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act 1915 or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

**Art. 14. Delegation of powers.** The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a shareholder or not, either a director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the board of directors. This permanent representative



will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

**Art. 15. Binding signatures.** The Company shall be bound towards third parties in all matters (including the daily management) by (i) the joint signatures of any two members of the Board or (ii) in the case of a sole director, the sole signature of the Sole Director or (iii) the joint signatures of any persons or sole signature of the person to whom such signatory power has been granted by the Board or the Sole Director, but only within the limits of such power.

**Art. 16. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors or officers of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any director or officer of the Company who serves as director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such director's interest therein, shall be reported to the next following annual General Meeting. This paragraph does not apply for so long as the Company has a Sole Director.

For so long as the Company has a Sole Director, the minutes of the General Meeting shall set forth the transactions entered into by the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company.

The two preceding paragraphs do not apply to resolutions of the Board or the Sole Director concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company of which are entered into on arm's length terms.

**Art. 17. Statutory Auditor.** The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors (commissaire(s) aux comptes). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The statutory auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

**Art. 18. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on the 1 January and shall terminate on the 31 December of each year.

**Art. 19. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 above.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may alone decide to pay dividends from time to time, as in its discretion believes best suits the corporate purpose and policy.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act 1915.

**Art. 20. Dissolution and liquidation.** The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 22. below. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

**Art. 21. Amendments.** These Articles may be amended, from time to time, by an extraordinary General Meeting, subject to the quorum and majority requirements referred to in the Companies Act 1915.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act 1915.

#### *Transitory provisions*

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held in 2009.

#### *Subscription*

The Articles of the Company having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 310 (three hundred and ten) shares representing the total share capital of the Company.



All these shares have been paid up by the Shareholder to an extent of 100% (one hundred per cent.) by payment in cash, so that the sum of EUR 31,000.- (Thirty-One Thousand euros) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

#### *Statement*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act 1915 have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these conditions have been observed and further confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act 1915.

#### *Costs*

The amount, approximately at least, of costs, expenses, salaries or charges, in whatever form it may be incurred or charged to the Company as a result of its formation, is approximately evaluated to EUR 2,000.-

#### *Resolutions of the shareholder*

The above named party, representing the whole of the subscribed share capital has passed the following resolutions.

1. The number of directors of The Company is set at 1 (one);
2. The following person is appointed as Sole Director:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., prenamed, represented by its permanent representative, Mr Doeke van der Molen, with professional address in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

3. that there be appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of The Company:

C.A.S. SERVICES S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under The laws of The Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg and registered with The Luxembourg trade and companies register under number B 68.168;

4. that The terms of office of The Sole Director and The statutory auditor will expire after The annual General Meeting of The year 2013; and

5. that The address of The registered office of The Company is at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at The request of The above appearing party, The present deed is worded in English followed by a French version. At The request of The same appearing person and in case of divergences between English and The French versions, The English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on The day named at The beginning of this document.

The document having been read to The proxyholder of The person appearing, The said proxyholder signed together with The notary The present deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résident à Luxembourg.

A comparu:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 37.974,

ici représentée par Annick Braquet, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 octobre 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts (ci-après, les Statuts) d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme - Dénomination.** Il est établi une société anonyme sous la dénomination de MEDICINVEST S.A. (ci-après, la Société).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'«Actionnaire Unique») ou plusieurs actionnaires. La société ne pourra pas être dissoute par la mort, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

**Art. 2. Siège Social.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg (Luxembourg). Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète

de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

**Art. 3. Durée de la Société.** La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 21. ci-après.

**Art. 4. Objet Social.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou par l'émission de valeurs mobilières à ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. Elle peut aussi apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

La Société pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets et/ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

**Art. 5. Capital Social.** Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions ordinaires sous forme nominative d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Le capital social souscrit de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22. ci-après.

**Art. 6. Actions.** Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

**Art. 7. Transfert des Actions.** Le transfert des actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre de(s) actionnaire(s) de la Société, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société pourra également accepter comme preuve de transfert d'actions, d'autres instruments de transfert, dans lesquels les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, jugés suffisants par la Société.

**Art. 8. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la Société.** Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique aura tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

L'Assemblée Générale annuelle se tiendra conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, chaque année le premier lundi du mois de mai à 11.00 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale pourra se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, visio-conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer, la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

**Art. 9. Délais de convocation, quorum, procurations, avis de convocation.** Les délais de convocation et quorum requis par la loi seront applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Chaque action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoqués sont prises à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés et votants.

Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, par câble, par télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée générale des actionnaires de la Société, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un bulletin de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à la condition que les bulletins de vote incluent (1) les nom, prénom adresse et signature des actionnaires, (2) l'indication des actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (3) l'agenda tel que décrit dans la convocation et (4) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque sujet de l'agenda. Les bulletins de vote originaux devront être envoyés à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

**Art. 10. Administration de la Société.** Dans ces Statuts, toute référence au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (tel que défini ci-après) (dans l'hypothèse où la Société n'a qu'un seul administrateur) tant que la Société a un actionnaire unique.

Tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique, la Société peut être administrée seulement par un administrateur unique qui n'a pas besoin d'être l'actionnaire unique de la Société (l'Administrateur Unique). Si la Société a plus d'un actionnaire, la Société sera administrée par un Conseil d'Administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Dans ce cas, l'Assemblée Générale doit nommer au moins 2 (deux) nouveaux administrateurs en plus de l'Administrateur Unique en place. L'Administrateur Unique ou, le cas échéant, les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Toute référence dans les Statuts au Conseil d'Administration sera une référence à l'Administrateur Unique (lorsque la Société n'a qu'un actionnaire unique) tant que la Société a un actionnaire unique.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur de la Société (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner un représentant permanent qui représentera la Personne Morale conformément à l'article 51bis de la loi luxembourgeoise en date du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée (la Loi sur les Sociétés de 1915).

Le(s) administrateur(s) seront élus par l'Assemblée Générale. Les actionnaires de la Société détermineront également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. En l'absence d'administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra être rapidement réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux administrateurs.

**Art. 11. Réunion du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des décisions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale. En son absence, l'Assemblée Générale ou les autres membres du Conseil d'Administration, le cas échéant, nommeront un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs présents ou par procuration à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration seront convoquées par le Président ou par deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui sera au Luxembourg.

Avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration sera donné à tous les administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les administrateurs de la Société sont présents ou représentés lors du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son

ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant à une heure et à un endroit prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout membre du Conseil d'Administration peut se faire représenter à toute réunion du Conseil d'Administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie, câble, télégramme, par télex ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, un autre administrateur comme son mandataire.

Un membre du Conseil d'Administration peut représenter plusieurs autres membres empêchés du Conseil d'Administration à la condition qu'au moins deux membres du Conseil d'Administration soient physiquement présents ou assistent à la réunion du Conseil d'Administration par le biais de tout moyen de communication qui est conforme aux exigences du paragraphe qui suit.

Tout administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer ; la participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à une telle réunion.

Le Conseil d'Administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés lors de ce Conseil d'Administration. Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion ne sera pas prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs par des moyens tels que mentionnés par exemple sous le paragraphe 6 du présent article 12. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

L'article 11 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

**Art. 12. Procès-verbal de réunion du Conseil d'Administration et des résolutions de l'Administrateur Unique.** Les résolutions prises par l'Administrateur Unique seront inscrites dans des procès-verbaux tenus au siège social de la Société.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration seront signés par le Président qui en aura assumé la présidence. Les procès-verbaux des résolutions prises par l'Administrateur Unique seront signés par l'Administrateur Unique.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, deux membres du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique, le cas échéant.

**Art. 13. Pouvoirs du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi sur les Sociétés de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

**Art. 14. Délégation de pouvoirs.** Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, actionnaire ou non, administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Ce représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration de toute telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, sans l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

**Art. 15. Signatures autorisées.** La Société sera engagée, en toutes circonstances (y compris dans le cadre de la gestion journalière), vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société, ou (ii) dans le cas d'un administrateur unique, la signature de l'Administrateur Unique, ou (iii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne seront affectés ou invalidés par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société

auraient un intérêt personnel dans, ou sont administrateur, actionnaire, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Ce paragraphe ne s'applique pas tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique.

Tant que la Société est administrée par un Administrateur Unique, les procès-verbaux de l'Assemblée Générale devront décrire les opérations dans lesquelles la Société et l'Administrateur Unique se sont engagés et dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé à celui de la Société.

Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique concernant les opérations réalisées dans le cadre ordinaire des affaires courantes de la Société lesquelles sont conclues à des conditions normales.

**Art. 17. Commissaire aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes. Le commissaire aux comptes sera élu pour une période n'excédant pas six ans et il sera rééligible.

Le commissaire aux comptes sera nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire aux comptes en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Exercice social.** L'exercice social commencera le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de chaque année.

**Art. 19. Affectation des Bénéfices.** Il sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui seront affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5 des Statuts.

L'Assemblée Générale décidera de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et devront être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 20. Dissolution et Liquidation.** La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 22 ci-après. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

**Art. 21. Modifications statutaires.** Les présents Statuts pourront être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire dans les conditions de quorum et de majorité requises par la Loi sur les Sociétés de 1915.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi sur les Sociétés de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se terminera le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2009.

#### *Souscription et Libération*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il a souscrit les 310 (trois cent dix) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions ont été libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

*Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi sur les Sociétés de 1915, et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi sur les Sociétés de 1915.

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de EUR 2.000,-

*Résolutions de l'actionnaire unique*

Le comparant préqualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateur de la Société est fixé à 1 (un);
2. est nommé Administrateur Unique de la Société la personne suivante:

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., préqualifiée, représentée par son représentant permanent, M. Doeke van der Molen, demeurant professionnellement à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

3. est nommée commissaire aux comptes de la Société:

C.A.S. SERVICES S.A., de droit luxembourgeois ayant son siège social au Carré Bonn, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68.168;

4. le mandat de l'Administrateur Unique et du commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de la décision annuelle statutaire de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2008; et

5. le siège social de la société est fixé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Braquet, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2007, Relation: LAC/2007/33162. — Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): F. Schneider.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132917/242/531.

(070153851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

**SIFC Office & Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: KRW 78.000.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, Zone Industrielle Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.937.

In the year two thousand and seven, on the seventeenth day of October.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

for an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of SIFC OFFICE & RETAIL S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B110.937 (the Company), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on September 23, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 of January 18, 2006. The articles of incorporation of the Company (the Articles) have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on June 26, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1861 of September 1, 2007:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., private limited liability company (société à responsabilité limitée), organised under the laws of Luxembourg, with registered office at Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.942 (the Sole Shareholder),

represented by Dominique Szlachta, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. the Sole Shareholder holds all the share quotas in the share capital of the Company;

II. the agenda of the Meeting is as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of thirteen million Korean Won (KRW 13,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-five million Korean Won (KRW 65,000,000.-) to an amount of seventy-eight million Korean Won (KRW 78,000,000.-), by the issuance of thirteen (13) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas;

2. Allocation of an amount of eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 18,942.-) to the share premium account of the Company;

3. Subscription and payment of the share capital increase mentioned under item 1 above;

4. Amendment of article 6 of the Articles in order to reflect the above changes;

5. Amendment of the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

III. the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to increase the share capital of the Company by an amount of thirteen million Korean Won (KRW 13,000,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of sixty-five million Korean Won (KRW 65,000,000.-) to an amount of seventy-eight million Korean Won (KRW 78,000,000.-), by the issuance of thirteen (13) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas and (ii) to allocate an amount of eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 18,942.-) to the share premium account of the Company.

*Subscription and payment*

The Sole Shareholder declares to subscribe for thirteen (13) new share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each, having the same rights as the existing share quotas, in the Company and to pay them up by way of a payment in cash amounting to fourteen thousand one hundred fourteen United States Dollars and twenty Cents (USD 14,114.20) being the equivalent of thirteen million eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 13,018,942.-) at the exchange rate of USD 1.- = KRW 922.4 (based on a Future Foreign Exchange Contract dated September 20, 2007), of which thirteen million Korean Won (KRW 13,000,000.-) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company and eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 18,942.-) shall be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of thirteen million eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 13,018,942.-) is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the article 6 of the Articles in order to reflect the above changes, so that it shall read as follows:

« **Art. 6.** The corporate capital of the Company is fixed at seventy-eight million Korean Won (KRW 78,000,000.-) represented by seventy-nine (78) share quotas having a nominal value of one million Korean Won (KRW 1,000,000.-) each.»

*Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the books and registers of the Company in order to reflect the above changes.

*Estimate of costs*

For the purpose of the registration, the amount of thirteen million eighteen thousand nine hundred forty two Won (KRW 13,018,942.-) is valued at EUR 10,944.31 (ten thousand nine hundred and forty-four euro thirty-one cents).

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,300.- (one thousand three hundred euro).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with the notary the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

pour une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de SIFC OFFICE & RETAIL S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.937 (la Société), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, le 23 septembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No. 119 du 18 janvier 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 26 juin 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, No 1861 du 1<sup>er</sup> septembre 2007:

SIFC DEVELOPMENT HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au Z.I. Bourmicht 10B, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 110.942 (l'Associé Unique),

représentée par Dominique Szlachta, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de treize millions de Won coréens (KRW 13.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de Won coréens (KRW 65.000.000,-) à un montant de soixante-dix-huit millions de Won coréens (KRW 78.000.000,-), par l'émission de treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes;

2. Allocation d'un montant de dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 18.942,-) au compte prime d'émission de la Société;

3. Souscription et paiement de l'augmentation de capital mentionnée au point 1. ci-dessus;

4. Modification de l'article 6 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus;

5. Modification des livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide (i) d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de treize millions de Won coréens (KRW 13.000.000,-) afin de le porter de son montant actuel de soixante-cinq millions de Won coréens (KRW 65.000.000,-) à un montant de soixante-dix-huit millions de Won coréens (KRW 78.000.000,-), par l'émission de treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes et (ii) d'allouer un montant de dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 18.942) au compte prime d'émission de la Société.

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique déclare souscrire treize (13) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune, ayant les mêmes droits que les parts sociales existantes de la Société et de les libérer entièrement par un apport en numéraire s'élevant à quatorze mille cent quatorze dollars américains et vingt cents (USD 14.114,20) équivalant à treize millions dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 13.018.942,-) au taux de change de USD 1,- = KRW 922,4 (sur base d'un Contrat de change à terme en date du 20 septembre 2007), dont treize millions de Won coréens (KRW 13.000.000,-) seront affectés au compte capital social de la Société et dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 18.942,-) seront affectés au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de treize millions dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 13.018.942,-) est immédiatement à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social souscrit est fixé à soixante-dix-huit millions de Won coréens (KRW 78.000.000,-) représenté par soixante-dix-neuf (78) parts sociales ayant une valeur nominale d'un million de Won coréens (KRW 1.000.000,-) chacune.»

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier les livres et registres de la Société pour qu'ils reflètent les modifications ci-dessus.

*Estimation des frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de treize millions dix-huit mille neuf cent quarante-deux Won coréens (KRW 13.018.942,-) est évalué à EUR 10.944,31 (dix mille neuf cent quarante-quatre euros trente-et-un centimes).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à environ EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et anglais, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: D. Szlachta, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 25 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32605. — Reçu 99,81 euros.

*Le Receveur ff.* (signé): R. Jungers.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007132955/242/150.

(070154253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

---

**Sàrl de l'Alzette, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 19, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 116.482.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandorf-les-Bains, le 8 novembre 2007.

R. Arrensdorff

*Notaire*

Référence de publication: 2007132854/218/12.

(070153593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Invests & Locations S.A., Société Anonyme,  
(anc. Confeco S.A.).**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 118.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 octobre 2007.

Pour copie conforme

*Pour la société*

J. Seckler

*Le Notaire*

Référence de publication: 2007132849/231/15.

(070153258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Lufi Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 117.427.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée des Associés tenue au siège social de la Société  
le 5 octobre 2007 à 10.00 heures*

L'assemblée décide d'accepter la démission de M. Roberto Manciocchi, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg de son poste de gérant.

L'Assemblée décide de nommer comme nouveau Gérant, M. Jean-Marc Debaty avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 octobre 2006.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2007132848/536/20.

Enregistré à Luxembourg, le 17 octobre 2007, réf. LSO-CJ06287. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

**Finsbury Dials, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 131.210.

In the year two thousand seven, on the twelfth day of October.

Before Us, Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, acting in replacement of her colleague Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich, who last named shall remain depository of the present deed.

There appeared:

- 1) Mr Bernard McNamara, company director, residing in 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,
- 2) Mr Alan Hynes, company director, residing in Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,
- 3) The limited liability company governed by the laws of Ireland, ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, having its registered office in Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, registered at the Companies and Trade Register under the number 336075,

all three here represented by Mr Luc Sunnen, expert-comptable, residing professionally in 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

by virtue of three proxies given under private seal on October 2nd, and 5th, 2007.

Said proxies, signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing, represented as said before, acting in their capacity as sole shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to pass the following:

The appearing parties are the sole shareholders of the private limited liability company FINSBURY DIALS, having its registered office in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo (the «Company»), incorporated by a deed of M<sup>e</sup> Paul Decker notary residing in Luxembourg-Eich, on August 16th, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

amended several times and for the last time on by a deed of M<sup>e</sup> Paul Decker notary residing in Luxembourg-Eich, on September 11th, 2007, not yet published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

registered at the Companies and Trade Register of Luxembourg under section B, number 131.210.

The Shareholders, represented as above-mentioned, have requested the undersigned notary to pass the following resolution:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of six million three hundred ninety-eight thousand five hundred Pound Sterling (GBP 6,398,500.-) in order to raise it from its present amount of eighty-one thousand five hundred Pound Sterling (GBP 81,500.-) represented by hundred thirty-two (132) class A shares and one thousand and sixty-eight (1,068) class B shares, without nominal value, to six million four hundred eighty thousand Pound Sterling (GBP 6,480,000.-) by the creation and issue of three thousand four hundred fifty-four (3,454) new category A shares and twenty-seven thousand nine hundred forty-six (27,946) new category B shares, without nominal value.

*Subscription and payment*

The three thousand four hundred fifty-four (3,454) new category A shares and twenty-seven thousand nine hundred forty-six (27,946) new category B shares, without a nominal value, have been subscribed and fully paid up so that the amount of six million three hundred ninety-eight thousand five hundred Pound Sterling (GBP 6,398,500.-) is from now at the disposal of the Company, as evidence thereof having been submitted to the undersigned notary, who states that the capital is of six million four hundred eighty thousand Pound Sterling (GBP 6,480,000.-) represented by three thousand five hundred eighty-six (3,586) class A shares and twenty-nine thousand fourteen (29,014) class B shares, without nominal value, each attributed as follows:

- 1) Mr Bernard McNamara, prenamed . . . . . 3,260 Class A Shares
- 2) Mr Alan Hynes, prenamed . . . . . 326 Class A Shares
- 3) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prenamed . . . . . 29,014 Class B Shares

*Second resolution*

The shareholders decided to amend article 6 of the articles of incorporation to reflect the forgoing changes and to give it the following wording:

**Art. 6.** The Company's capital is six million four hundred eighty thousand Pound Sterling (GBP 6,480,000.-) represented by three thousand five hundred eighty-six (3,586) class A shares and twenty nine thousand fourteen (29,014) class B shares, without nominal value, all fully subscribed and entirely paid up.

*Third resolution*

The Meeting unanimously resolved to restate Article 7 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 7.** No partner may transfer only part of its Shares in the Company. Transfers of shares of the Company are subject to the following additional provisions.

**7.1 Pre-emptive right**

7.1.1 If a partner (the «Selling Partner») wishes to sell all (but not less than all) of its shares (the «Offered Shares») to any person (the «Proposed Transferee»), it shall first be required to make an irrevocable offer to sell the Offered Shares to the other partners (the «Pre-empting Partners») in an irrevocable written notice (the «Transfer Notice») to the Pre-empting Partners and to the Company setting out the details of the Offered Shares and the price for the Offered Shares and any other terms which the Proposed Transferee and the Selling Partner are willing to accept (together the «Terms»). The Pre-empting Partners shall, within thirty (30) calendar days of receipt of the Transfer Notice (the «Offer Deadline»), either accept or refuse the offer by notice in writing to the Selling Partner (the «Acceptance Notice»), it being understood that the offer may only be accepted or refused in full by one or all of the Pre-empting Partners which shall agree among themselves how the Offered Shares shall be purchased by one or each of them.

7.1.2 On accepting an offer, the relevant Pre-empting Partner(s) shall notify the Selling Partner and the Company in writing of the acceptance of the offer in respect of the Offered Shares and the Selling Partner shall sell and the relevant Pre-empting Partner(s) shall buy the Offered Shares on the Terms, except that the price to be paid by the relevant Pre-empting Partner(s) to the Selling Partner shall be adjusted to achieve the same economical effect as if the Offered Shares would have been sold to the Proposed Transferee and the provisions of article 7.3 would have applied.

**7.2 Drag-Along Right**

7.2.1 If none of the Pre-empting Partners accepts the offer in respect of the Offered Shares or if none of the Pre-empting Partners responds to the offer within thirty (30) calendar days of the receipt of the Transfer Notice, then all of the partners other than the Selling Partner shall be required to sell to the Proposed Transferee all of the shares then held by such partners on the Terms, including for the same per share consideration as proposed to be received from the Proposed Transferee (the «Drag-Along Right»).

7.2.2 To exercise the Drag-Along Right, the Selling Partner shall give each other partner a written notice (a «Drag-Along Notice») containing (i) the name and address of the Proposed Transferee and (ii) the proposed purchase price, terms of payment and other material terms and conditions of the Proposed Transferee's offer. The other partners shall thereafter be obligated to sell their shares within thirty (30) days of delivery of the Drag-Along Notice to the Proposed Offeree.

**7.3 Purchase Price**

7.3.1 Whenever the shares in the capital of the Company are disposed of, out of the aggregate purchase price paid by the Proposed Transferee on all the shares in the Company's capital, an amount of one million three hundred ninety-seven thousand Pound Sterling (GBP 1,397,000.-) shall first be paid to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them and the remainder of the purchase price shall be paid to the holders of class A shares and the holders of class B shares proportionally to the number of class A and class B shares held by each of them, except that the aggregate amount to be paid to the holders of class B shares shall be capped as follows and in case that cap is reached, any amount above the cap shall be paid exclusively to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them.

7.3.2 The maximum amount that shall be paid to the holders of the class B shares shall depend on the internal rate of return, meaning the annualised effective compounded return rate earned by the partners on the invested capital («IRR»).

7.3.3 No cap will apply to the amount to be paid to the holders of the class B shares in relation to the tranche of profits up to an IRR of eight percent (8%). Any amount to be paid to the holders of the class B shares in relation to the tranche of profits up to an IRR exceeding eight percent (8%) shall be capped to ninety percent (90%) of that amount.

*Fourth resolution*

The Meeting unanimously resolved to restate Title III of the articles of incorporation as follows:

### «Title III.- Management

**Art. 8.** The Company will be managed and administered by one (1) manager or several managers which, if their number is three and more, shall form a board of managers (referred to as the «Board of Managers») and who need not be partners themselves (the «Manager(s)»):

#### 8.1 Election-Categories

The Manager(s) will be elected by the partners' meeting, which will determine their number, for a limited or unlimited period, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with cause, by a resolution of the partners' meeting. The partners may decide to appoint one or several category A managers (the «Category A Managers») and one or several category B managers (the «Category B Managers»).

#### 8.2 Chairman

The Board of Managers, if existing, will appoint from among its members a chairman (the «Chairman»). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers and of the partners.

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two Managers so require.

The Chairman will preside at all meetings of the board of Managers and of the partners (if any), except that in his absence the Board of Managers may appoint another Manager and the general meeting of partners may appoint any other person as chairman pro tempore by vote of the majority present or represented at such meeting.

#### 8.3 Meetings - Convening notices

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least one week's notice of board meetings shall be given in writing, by fax or by telegram. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, by fax or by telegram of each Manager. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

Every Board meeting shall be held in Luxembourg at the Company's registered office or such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing another Manager as his proxy.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office. If Category A and Category B Managers have been appointed, a quorum of the Board of Managers shall be the presence or the representation of a majority of the Managers holding office comprising at least one Category A Manager and one Category B Manager.

One or more members may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

#### 8.4 Decisions at board meetings

Notwithstanding Article 8.5 below, decisions will be taken at board meetings by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting and the following major business related decisions require the unanimous consent of the Category B Managers:

- (i) any material deviation from a strategic business plan or an annual business plan;
- (ii) any investment proposal;
- (iii) the selection of any service provider by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries for the exercise of due diligence work or any other business or company related work (e.g. legal or tax advice);
- (iv) the purchase by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries (if existing) of any real estate assets or any real estate owning legal entity;
- (v) any change to the corporate structure of any of the Company's direct or indirect subsidiaries including changes in the respective share capital;
- (vi) any creation of, sale, pledge or other disposal of shares in the Company's direct or indirect subsidiaries (if existent), or liquidation of the Company's direct or indirect subsidiaries;
- (vii) any sale or disposal of any real estate asset or portfolio of real estate - either by asset or share deal type of transaction - or any other material fixed asset by the Company or any of its direct or indirect subsidiaries (if existing);
- (viii) the entering into, amending, prepaying or terminating of any third party loan or partner loan and the creation of any pledge or other encumbrance on such loans; and
- (ix) the adoption of or changes to the articles of association of any of the Company's direct or indirect subsidiaries (if existing).

In case of a tie, the Chairman of the Board of Managers has a casting vote.

#### 8.5 Written decisions in case of urgency



In case of urgency, a written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

#### 8.6 Minutes of meetings of the Board of Managers

The minutes of each meeting shall be prepared by a Manager nominated by the Chairman of the Board of Managers and distributed to the other Manager(s) participating in the meeting for approval and signature. Each Manager may apply for amendments to be made to the text of minutes if the minutes in his/her opinion do not reflect the content of the meeting. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

#### 8.7 Powers of the Manager(s) or of the Board of Managers

Each of the Manager(s) individually or, in case there is a Board of Managers, the Board of Managers, is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Incorporation to the general meeting of partners or to a board committee are in the competence of the Manager(s) or of the Board of Managers.

#### 8.8 Delegation of Powers

The Manager(s) or the Board of Managers (always in line with the provisions of Article 8.4 above) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to committees, persons or agents chosen by it.

#### 8.9 Conflict of Interests

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a Manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any Manager or officer of the Company who serves as a Manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any Manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the Board of Managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such Manager's or officer's interest therein shall be reported to the next general meeting of partners.

#### 8.10 Representation of the Company

The Company will be bound towards third parties by the signature of any single Manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Manager(s) or by the Board of Managers, within the limits of such power. However, if the partners have appointed one or several Category A Manager(s) and one or several Category B Manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one Category A Manager and one Category B Manager or by the joint or the single signature of any person to whom such signatory power has been delegated by the Board of Managers, within the limits of such power.»

#### *Fifth resolution*

The Meeting unanimously resolved to restate article 12 of the articles of incorporation as follows:

**Art. 12.** The Company is not dissolved automatically by the death, bankruptcy, interdiction or financial failure of a partner.

In the event of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole partner or by the general meeting of partners. The liquidator or liquidators will be vested with the broadest powers for the realization of the assets and the payment of debts.

In case there is one sole partner, the assets after deduction of the liabilities will be attributed to the sole partner.

In case there are several partners, out of the aggregate assets after deduction of the liabilities an amount of one million three hundred ninety-seven thousand Pound Sterling (GBP 1,397,000.-) shall first be distributed to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them and the remainder of the aggregate assets after deduction of the liabilities shall be distributed to the holders of class A shares and the holders of class B shares proportionally to the number of class A and class B shares held by each of them, except that the aggregate amount to be distributed to the holders of class B shares shall be capped as indicated in Article 7 and in case that cap is reached, any amount above the cap shall be distributed exclusively to the holders of the class A shares proportionally to the number of class A shares held by each of them.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the corporation as a result of this document are estimated at approximately EUR 97,000.-.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg-Eich, on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above person appearing, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same person appearing and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surnames, Christian names, civil status and residences, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le douze octobre.

Par-devant Maître Martine Decker, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement de son confrère empêché Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, lequel dernier nommé restera dépositaire de la minute.

Ont comparu:

1) Monsieur Bernard McNamara, gérant de sociétés, demeurant au 22 Ailsbury Road, Donnybrook, Dublin 4, Ireland,  
2) Monsieur Alan Hynes, gérant de sociétés, demeurant à Moortown House, Moortown, Dublin Road, Dundalk, Co Louth,

3) La société à responsabilité limitée de droit Irlandais ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, ayant son siège social à Heritage House, 23 St Stephens Green, Dublin 2, immatriculée au Registre de Commerce de Dublin sous le numéro 336075,

tous trois ici représentés par Monsieur Luc Sunnen, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 62, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé données le 2 et le 5 octobre 2007.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme ci-avant, ont déclaré être les seuls associés, représentant l'intégralité du capital social de la société à responsabilité limitée FINSBURY DIALS établie et ayant son siège social à L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo

que ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 16 août 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations,

modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 11 septembre 2007, non encore publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B, numéro 131.210

Les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social d'un montant de six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents Livres Sterling (6.398.500,- GBP) pour l'amener de son montant actuel de quatre-vingt un mille cinq cents Livres Sterling (81.500,- GBP) représenté par cent trente-deux (132) parts sociales de la catégorie A et mille soixante-huit (1.068) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, à un montant de six millions quatre cent quatre-vingt mille Livres Sterling (6.480.000,- GBP) par émission de trois mille quatre cent cinquante-quatre (3.454) parts sociales de catégorie A et vingt-sept mille neuf cent quarante-six (27.946) parts sociales de catégorie B sans désignation de la valeur nominale, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

Les trois mille quatre cent cinquante-quatre (3.454) parts sociales, de catégorie A et vingt-sept mille neuf cent quarante-six (27.946) nouvelles parts sociales de catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, ayant été souscrites et entièrement libérées par un apport en espèces de six millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents Livres Sterling (6.398.500,- GBP), cette somme est à partir de maintenant à la libre disposition de la Société, dont preuve a été apportée au notaire soussigné,

qui le confirme et atteste que le capital de six millions quatre cent quatre-vingt mille Livres Sterling (6.480.000,- GBP) est représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-six (3.586) parts sociales de la catégorie A et vingt-neuf mille quatorze (29.014) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale qui sont attribuées comme suit:

- 1) Mr Bernard McNamara, prénomné . . . . . 3.260 Parts sociales de la classe A
- 2) Mr Alan Hynes, prénomné . . . . . 326 Parts sociales de la classe A
- 3) ANGLO IRISH ASSURANCE COMPANY LIMITED, prénomnée . . . . . 29.014 Parts sociales de la classe B

### Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour refléter les décisions prises ci-dessus pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à six millions quatre cent quatre-vingt mille Livres Sterling (6.480.000,- GBP) représenté par trois mille cinq cent quatre-vingt-six (3.586) parts sociales de la catégorie A et vingt-neuf mille quatorze (29.014) parts sociales de la catégorie B, sans désignation de la valeur nominale, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

### Troisième résolution

L'Assemblée décide unanimement de remplacer l'Article 7 des statuts comme suit:

« **Art. 7.** Aucun associé ne peut transférer qu'une partie de ses parts sociales dans la Société. Les transferts de parts sociales de la Société sont soumis aux règles additionnelles suivantes.

#### 7.1 Droit de préemption

7.1.1 Si un associé (un «Associé Cédant») souhaite vendre toutes (mais pas une partie seulement de) ses Parts Sociales (les «Parts Sociales Offertes») à une tierce personne (l'«Acquéreur Proposé»), il devra préalablement faire une offre irrévocable de vendre les Parts Sociales Offertes aux autres associés (les «Associés Prémpteurs») par un avis écrit irrévocable (l'«Avis de Transfert»), aux Associés Prémpteurs et à la Société indiquant le détail des Parts Sociales Offertes et le prix pour ces Parts Sociales Offertes ainsi que toutes les conditions que l'Associé Cédant se propose d'accepter (conjointement les «Conditions»). Les Associés Prémpteurs devront, dans les trente (30) jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert (la «Date Limite d'Offre»), soit accepter soit refuser l'offre par avis écrit à l'Associé Cédant (l'«Avis d'Acceptation»), étant entendu que l'offre peut seulement être acceptée ou refusée intégralement par l'un ou par tous les Associés Prémpteurs qui devront se mettre d'accord entre eux sur la manière dont les Parts Sociales Offertes devront être achetées par l'un ou par chacun d'eux.

7.1.2 Lors de l'acceptation de cette offre, le ou les Associés Prémpteurs en question devront notifier à l'Associé Cédant et à la Société par écrit leur acceptation de l'offre concernant les Parts Sociales Offertes et l'Associé Cédant devra vendre et le ou les Associés Prémpteurs en question devront acheter les Parts Sociales Offertes selon les Conditions, sauf que le prix à payer par le ou les Associés Prémpteurs en question à l'Associé Cédant devra être ajusté afin d'aboutir au même résultat économique que si les Parts Sociales Offertes avaient été cédées à l'Acquéreur Proposé et que les dispositions de l'article 7.3 s'étaient appliquées.

#### 7.2 Droit de vente forcée

7.2.1 Si aucun des Associés Prémpteurs n'accepte l'offre concernant les Parts Sociales Offertes ou si aucun des Associés Prémpteurs ne répond à l'offre dans les trente (30) jours calendaires de la réception de l'Avis de Transfert, tous les associés autres que l'Associé Cédant seront forcés de vendre à l'Acquéreur Proposé toutes les parts sociales alors détenues par ces associés aux Conditions, en ce compris le même prix par action que proposé par l'Acquéreur Proposé (le «Droit de Vente Forcée»).

7.2.2 Pour exercer le Droit de Vente Forcée, l'Associé Cédant devra donner avis écrit à tous les autres associés (un «Avis de Vente Forcée») contenant (i) le nom et l'adresse de l'Acquéreur Proposé et (ii) le Prix d'Acquisition Proposé, les Conditions de paiement et toute autre condition importante de l'offre de l'Acquéreur Proposé. Les autres associés seront obligés de vendre leurs Parts Sociales dans les trente (30) jours de la délivrance de l'Avis de Vente Forcée à l'Acquéreur Proposé.

#### 7.3 Prix d'Acquisition

7.3.1 Dans tous les cas où les parts sociales constituant le capital social de la Société sont cédées, sur le prix d'acquisition payé par l'Acquéreur Proposé pour toutes les parts sociales constituant le capital social de la Société, un montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille livres sterling (GBP 1.397.000,-) sera versé en priorité aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux et le solde du prix d'acquisition sera versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie A et de parts sociales de catégorie B proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B détenues par chacun d'eux, sauf que le montant total à verser aux détenteurs de parts sociales de catégorie B sera limité tel que ci-après indiqué et dans les cas où cette limite est atteinte, tout montant supérieur à cette limite sera exclusivement versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux.

7.3.2 Le montant maximal qui sera versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie B dépendra du taux de rentabilité interne, signifiant le taux de rentabilité réel calculé sur une base annuelle touché par les associés sur le capital investi («TRI»).

7.3.3 Aucune limite ne s'appliquera sur le montant à verser aux détenteurs de parts sociales de catégorie B se rapportant à une tranche de bénéfices correspondant à un TRI de huit pourcent (8%). Tout montant devant être versé aux détenteurs de parts sociales de catégorie B se rapportant à une tranche de bénéfices correspondant à un TRI excédant huit pourcent (8%) sera limité à quatre-vingt-dix pour cent (90%) de ce montant.

#### Quatrième résolution

L'Assemblée décide unanimement de remplacer l'Article 8 des statuts comme suit:

### «Titre III.- Gestion

**Art. 8.** La Société sera gérée et administrée par un (1) ou plusieurs gérants, associés ou non (le(s) «Gérant(s)»), qui, lorsque leur nombre est trois (3) ou plus, formeront un conseil de gérance (ci-après le «Conseil de Gérance»):

#### 8.1 Election - Catégories de Gérants

Le(s) Gérant(s) sont (seront) élu(s) pour une durée déterminée ou indéterminée par l'assemblée des associés qui déterminera leur nombre; et il(s) demeurera (demeureront) en fonction jusqu'à ce que ses (leurs) successeurs soient élus. Ils sont rééligibles, mais il(s) peut (peuvent) être révoqué(s) à tout moment avec motif par décision de l'assemblée générale des associés.

Les associés peuvent décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et un ou plusieurs gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

#### 8.2 Le Président

Le Conseil de Gérance, si il y'en a, nommera parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance et des assemblées d'associés.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance devra être convoquée lorsque deux Gérants le demandent.

Le Président présidera à toutes les réunions du Conseil de Gérance et à toutes les assemblées d'associés (le cas échéant), cependant en son absence le Conseil de Gérance peut désigner un autre Gérant et l'assemblée générale des associés peut nommer toute autre personne en tant que président pro tempore par un vote à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion ou assemblée.

#### 8.3 Réunions - Convocations

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, il devra être donné convocation par écrit, par fax ou par télégramme de la réunion du Conseil de Gérance au moins une semaine à l'avance. Une telle convocation précisera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et l'indication de la nature des affaires à traiter. Il pourra être passé outre à cette convocation avec l'accord par écrit, par fax ou par télégramme de chaque Gérant. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

Toute réunion du Conseil de Gérance se tiendra à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra choisir de temps à autre.

Tout Gérant pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant un autre Gérant comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des Gérants en fonction est présente ou représentée. Si des Gérants de Catégorie A et des Gérants de Catégorie B ont été désignés, la présence d'une majorité de Gérants en fonction (ou de leurs mandataires) comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B est nécessaire afin de respecter les conditions de quorum.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance peut (peuvent) participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

#### 8.4 Résolutions du Conseil de Gérance

Nonobstant l'Article 8.5 ci-après, les résolutions du Conseil de Gérance seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à ces réunions et les décisions relatives aux affaires majeures suivantes requièrent l'accord unanime des Gérants de Catégorie B:

- (i) toute déviation matérielle par rapport à un programme d'affaires stratégique ou à un programme d'affaires annuel,
- (ii) toute proposition d'investissement,
- (iii) la sélection d'un prestataire de services par la Société ou par une de ses filiales directes ou indirectes pour l'exercice de travaux de vérification préalable ou pour tout autre travail lié aux affaires ou à la société (par exemple, le conseil juridique ou fiscal),
- (iv) l'acquisition par la Société ou par une de ses filiales directes ou indirectes (le cas échéant) d'actifs immobiliers ou d'entités juridiques détenant des biens immobiliers,
- (v) tout changement de la structure d'organisation de filiales directes ou indirectes de la Société, y compris les modifications de leur capital social,
- (vi) toute création, vente, nantissement ou cession de toute autre manière de parts sociales de filiales directes ou indirectes de la Société (le cas échéant), ou la liquidation de filiales directes ou indirectes de la Société,

(vii) toute vente ou cession d'actifs immobiliers ou de portefeuille d'investissements immobiliers - que ce soit par cession d'actifs ou cession d'actions - ou de tout autre actif immobilisé substantiel par la Société ou une de ses filiales directes ou indirectes (le cas échéant),

(viii) la signature, la modification, le remboursement anticipé ou la résiliation de tout prêt avec des tiers ou des associés, ainsi que la création de tout nantissement ou autre sûreté relative à ces prêts, et

(ix) l'adoption ou la modification des statuts de toute filiale directe ou indirecte de la Société (le cas échéant).

En cas de partage des voix, le Président du Conseil de Gérance a une voix prépondérante.

#### 8.5 Décisions par écrit en cas d'urgence

En cas d'urgence, une résolution écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision peut être consignée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu signés par un ou plusieurs Gérants.

#### 8.6 Procès-verbaux de la réunion du Conseil de Gérance

Les procès-verbaux de chaque réunion seront préparés par un Gérant désigné par le Président du Conseil de Gérance et sont distribués aux autres Gérants participant à la réunion pour accord et signature. Chaque Gérant peut demander à ce que des modifications soient faites au texte des procès-verbaux si ces derniers ne reflètent pas selon celui-ci le contenu de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux.

Des copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et par le secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

#### 8.7 Pouvoirs du (des) Gérant(s) ou du Conseil de Gérance

Chaque Gérant individuellement ou, lorsqu'il existe un Conseil de Gérance, le Conseil de Gérance a/ont les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés ou à un comité du Conseil de Gérance relèvent de la compétence du (des) Gérant(s) ou du Conseil de Gérance.

#### 8.8 Délégation de Pouvoirs

Le ou les Gérants ou le Conseil de Gérance (toujours conformément aux provisions de l'Article 8.4 ci-avant) peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes, comités ou mandataires de son choix.

#### 8.9 Conflit d'Intérêts

Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société ou entreprise ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Gérants ou un fondé de pouvoir de la Société ait un intérêt personnel ou est un Gérant, collaborateur, membre, fondé de pouvoir ou employé de cette société ou entreprise. Nonobstant ce qui suit, tout Gérant ou fondé de pouvoir de la Société qui a la fonction de Gérant, collaborateur, fondé de pouvoir ou salarié de toute société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou a des relations d'affaires ne sera pas automatiquement empêché, en raison de cette affiliation avec cette société ou entreprise, de délibérer et voter ou prendre part aux affaires concernant ces contrats ou autres relations d'affaires.

Nonobstant ce qui précède, lorsqu'un Gérant de la Société aurait ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance et ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction, et cette transaction et l'intérêt de ce Gérant ou fondé de pouvoir devra être rapporté à la prochaine assemblée générale des associés.

#### 8.10 Représentation de la Société

Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le(s) Gérant(s) ou le Conseil de Gérance, dans les limites de ce pouvoir.

Cependant, si les associés ont désigné un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie A et un ou plusieurs Gérant(s) de Catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil de Gérance, dans les limites de ce pouvoir.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide unanimement de remplacer l'Article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Lorsqu'il n'y a qu'un associé unique, l'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique.

Lorsqu'il y a plusieurs associés, sur le total des actifs, après déduction des charges, un montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-sept mille livres sterling (GBP 1.397.000,-) sera versé en priorité aux détenteurs de parts sociales de

catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux et les actifs restants seront, après déduction des charges, distribués aux détenteurs de parts sociales de catégorie A et de parts sociales de catégorie B proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A et parts sociales de catégorie B détenues par chacun d'eux, sauf que le montant total à distribuer aux détenteurs de parts sociales de catégorie B sera limité suivant les dispositions de l'article 7 et lorsque cette limite est atteinte, tout montant supérieur à cette limite sera exclusivement distribué aux détenteurs de parts sociales de catégorie A proportionnellement au nombre de parts sociales de catégorie A détenues par chacun d'eux.

#### *Frais*

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève à approximativement 97.000,- EUR

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par leurs nom, prénom, état et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 16 octobre 2007. Relation: LAC/2007/31201. — Reçu 91.603,44 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 24 octobre 2007.

P. Decker.

Référence de publication: 2007132966/206/461.

(070154175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

---

#### **Team Gold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 121.156.

---

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 7 novembre 2007.

P. Bettingen

*Notaire*

Référence de publication: 2007132850/202/12.

(070153439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

#### **Herculon Investholding S.à r.l., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.154.

---

#### STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-quatre octobre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société anonyme de droit luxembourgeois SELINE PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, Niveau 2 (R.C.S. Luxembourg B 51.472);

ici représentée par son administrateur-délégué, Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

2) La société anonyme de droit luxembourgeois CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, Niveau 2 (R.C.S. Luxembourg B 105.875);

ici représentée par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle restera annexée au présent acte.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:



## **Titre I<sup>er</sup> . Objet, Raison sociale, Durée, Sièg**

**Art. 1<sup>er</sup> .** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs constitués d'instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et d'espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

Elle ne pourra exercer aucune activité commerciale.

Elle réservera ses actions, soit à des personnes physiques agissant dans le cadre de la gestion de leur patrimoine privé, soit à des entités patrimoniales agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques, soit à des intermédiaires agissant pour le compte des investisseurs précités.

Elle ne pourra pas s'immiscer dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation.

Les titres qu'elle émettra ne pourront faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeurs.

Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites fixées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

**Art. 2.** La société prend la dénomination de HERCULON INVESTHOLDING S.à R.L. et la forme de société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial («SPF»).

Elle peut exister avec un seul associé en application de la loi du 28 décembre 1992 ou avec plusieurs associés.

**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre commune du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La gérance en fixe l'adresse exacte et effectue les dépôts et publications afférents en cas de changement.

La gérance peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée illimitée.

Sa dissolution peut être décidée dans les formes requises pour les modifications aux statuts.

## **Titre II. Capital social, Parts sociales**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à la somme de USD 40.000,- (quarante mille US dollars), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur de USD 400,- (quatre cent US dollars) chacune.

Les 100 (cent) parts ont été entièrement souscrites et libérées intégralement par:

a) SELINE PARTICIPATIONS S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 59 et 60 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC ACTION S.A., ayant son siège social à Panama City (République de Panama), constituée par acte numéro 7.613 reçu en date du 6 octobre 2006, enregistrée à «The Public Registry Office of Panama», Section Mercantile, fiche 541067, document 1023790, en date du 9 octobre 2006.

b) CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A., prénommée, pour 50 (cinquante) parts sociales:

par apport de 2 (deux) actions au porteur d'une valeur nominale de USD 10.000,- (dix mille US dollar) chacune, représentées par 2 (deux) certificats de 1 (une) action chacun, portant les numéros 61 et 62 de la société anonyme du droit de la République de Panama ATLANTIC ACTION S.A., prénommée.

Les associés prénommés, représentés comme dit, déposent sur le bureau du notaire instrumentant les 4 (quatre) certificats, dont question ci-avant, prouvant ainsi que cet apport en nature existe réellement et que sa valeur est au moins égale au capital social de la société, présentement constituée.

Par conséquent, la justification et la preuve de l'existence des dites actions et de leur apport effectif à la société ont été apportées au notaire instrumentant par la présentation des titres représentatifs de ces actions et par la déclaration irrévocable de transfert, faite par les cédants.

**Art. 6.** La cession de parts sociales est autorisée.

En cas de pluralité d'associés, ces cessions se feront conformément au prescrit des articles 189 et 190 de la loi du 18 septembre 1933.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique ou de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

## **Titre III. Gérance, Assemblées**

**Art. 8.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs, par la signature individuelle de chaque gérant.

**Art. 9.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

#### **Titre IV. Assemblées**

**Art. 11.** L'assemblée générale annuelle se tiendra le deuxième mercredi du mois de juin à 15.30 heures au siège social de la société ou à tout autre endroit annoncé dans les convocations par la totalité des associés, sans aucune exception; ceci est également valable pour toutes les assemblées générales extraordinaires.

Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

**Art. 12.** Pour les sociétés ne comportant qu'un seul associé les dispositions visées à l'article onze ci-avant ne sont pas applicables.

Il suffit que l'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés et que ses décisions soient inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

#### **Titre V. Année sociale, Comptes annuels**

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 15.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'associé unique ou des associés.

#### **Titre VI. Dissolution, Liquidation**

**Art. 16.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 17.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ainsi que la loi du 11 mai 2007 sur la société de gestion de patrimoine familial trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts

##### *Frais*

Pour les besoins de l'Administration de l'enregistrement, le capital social, exprimé en USD (US Dollars), est estimé à EUR 29.250,- (vingt-neuf mille deux cent cinquante Euros).

Le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à deux mille deux cents Euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

1) Et aussitôt, les associés, représentant l'intégralité du capital social, ont nommé en qualité de gérant: Monsieur Jan Herman Van Leuvenheim, Conseiller, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement sous sa seule signature.

2) Les associés fixent l'adresse de la société à L-1660 Luxembourg, 60, Grand-Rue, Niveau 2.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. H. Van Leuvenheim, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 26 octobre 2007, Relation: LAC/2007/32908. — Reçu 281,10 euros.

*Le Receveur (signé): F. Sandt.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007132926/211/128.

(070153983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 novembre 2007.

**Sebo Network S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 74.382.

*Extrait de l'Assemblée Générale Annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 28 septembre 2007*

L'assemblée renomme aux fonctions d'administrateurs:

- Monsieur Sébastien Breteau, administrateur délégué, demeurant au 24, Lansdowne Crescent, The Garden Flat, London WI 1-2NS, Royaume Uni;

- Madame Tugba Unkan, administrateur, demeurant au 62 Wimpole Street, London WIG 8AJ, Royaume Uni;

- La société HUB2ASIA, avec comme siège social 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg, administrateur.

L'Assemblée nomme aux fonctions de commissaire aux comptes la société MAZARS, avec comme siège social 10A, rue Henri M.Schnadt, L-2530 Luxembourg en lieu et place de Monsieur Richard Gauthrot.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2012.

Le siège social est transféré du 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

EURO-SUISSE AUDIT LUXEMBOURG

Réviseurs d'entreprises

Signature

Référence de publication: 2007132589/636/24.

Enregistré à Luxembourg, le 11 octobre 2007, réf. LSO-CJ04244. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

**Trade Synergy International S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 86.831.

DISSOLUTION

*Extrait*

Suite à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 19 septembre 2007, enregistrée à Luxembourg - Sociétés, en date du 24 septembre 2007 référence LSO-CT08207, il résulte que les opérations de liquidation de la société anonyme TRADE SYNERGY INTERNATIONAL S.A. (en liquidation) (ci-après dénommée la «Société») ont été définitivement clôturées et que la Société a cessé d'exister.

Les documents et livres de la Société sont conservés pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la clôture de la liquidation au 3, rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le Liquidateur

Référence de publication: 2007132592/506/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 octobre 2007, réf. LSO-CJ00945. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

**World Immo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 77.758.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 septembre 2007*

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 21 septembre 2007, que:

1. L'assemblée a décidé de transférer le siège social de la Société de L-1611 Luxembourg, 61, avenue de la Gare à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue.

2. L'assemblée a pris acte des démissions, avec effet immédiat, de la société CAISSE LUXEMBOURGEOISE D'INVESTISSEMENT Ltd, de son mandat d'administrateur, et de la société FIDUGROUP HOLDING S.A.H., de ses mandats d'administrateur et administrateur-délégué.

3. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur François Georges, expert-comptable, né le 20 mars 1967 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012 et donne pouvoir au Conseil d'administration de nommer ce dernier à la fonction d'administrateur-délégué, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

4. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Edouard Georges, employé privé, né le 10 février 1968 à Luxembourg, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. L'assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat, Monsieur Ahmed Mechacti, employé privé, né le 3 juillet 1968 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, comme administrateur de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

6. L'assemblée a pris acte de la démission de la société FID'AUDIT Ltd de son mandat de commissaire. Elle a décidé de nommer Mademoiselle Anne-Marie Pratiffi, employée privée, née le 17 avril 1971 à Mont Saint Martin, demeurant professionnellement à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-Rue, aux fonctions de commissaire, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2008.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 septembre 2007.

WORLD IMMO INVEST S.A.

F. Georges / A. Mechacti

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007132587/5710/37.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2007, réf. LSO-CJ09741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**Top Retouches s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4830 Rodange, 14, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 42.360.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132722/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08488. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153451) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---

**News Arts Nouveau Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 42, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 63.271.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007132721/725/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2007, réf. LSO-CJ08489. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070153452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 novembre 2007.

---